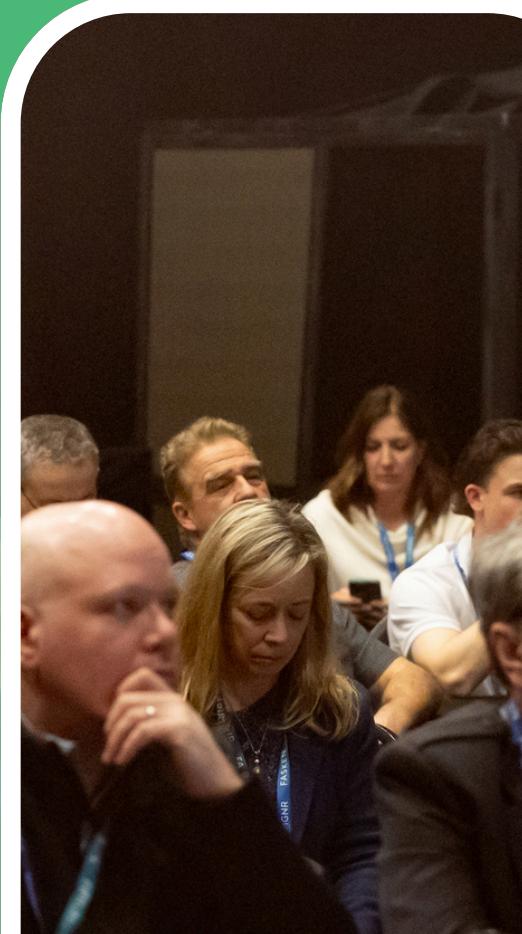


FORUM GNR 2026

14 au 16 avril 2026

CentreExpo Promutuel Assurance,
Drummondville, QC, Canada

Opportunités d'exposition
et de partenariat

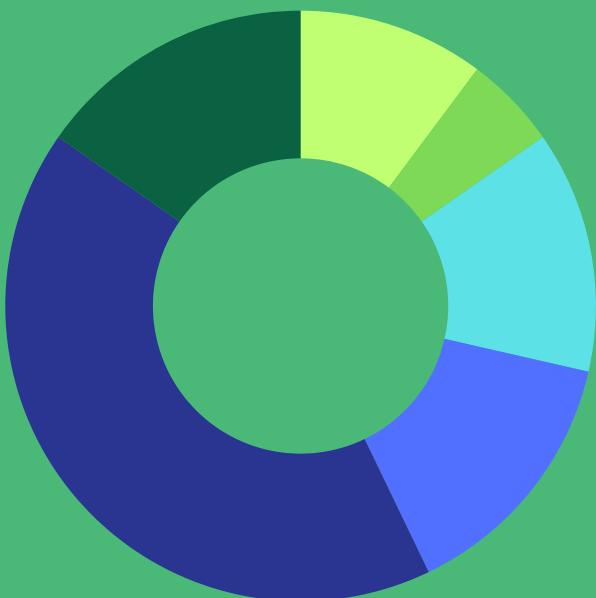


Connectez avec les professionnels du GNR

Le Forum GNR est le seul événement canadien entièrement dédié au gaz naturel renouvelable (GNR) qui rassemble chaque année plus de 500 participants.

Organisé par BiogasWorld et ses partenaires, cet événement de trois jours permet aux participants d'en apprendre davantage sur le GNR et son développement au Canada et à l'étranger, de réseauter avec des intervenants de l'industrie et de développer les affaires dans ce secteur d'industrie vert en pleine croissance.

Participants du Forum GNR 2025



- Développeurs de projets
- Sociétés de conseils et services
- Associations et gouvernement
- Services publics et gestion des déchets
- Investisseurs, assurance & légalité
- Fournisseurs

Partenaires et exposants du Forum GNR 2025

AB ENERGY CANADA Ltd.
ADICOMP USA Inc.
Advance Engineered Products Group
AERZEN Canada Inc.
Air Products Membrane Solutions
Anaero Technology
Applied Compression Systems
Arol Energy
Ausime Énergie
BAUER Compressors
BioÉnertek
BiogasWorld
BIOGEST America
Brault Maxtech Inc.
DDI Heat Exchangers Inc
Desjardins
DLS Biogas Inc.
Dominion Grimm Environnement
Ecomembrane
Electrochaea
Enbridge Gaz Québec
Endress+Hauser
Énergir
EnerOptim Inc.
EnviroCompétences
Evonik Corporation
Fasken
FerroBio
Fonds de solidarité FTQ Bioénergie
Fournier

GCM Consultants Inc.
Greenlane
ISCO-AH McElroy
Ivys Adsorption
John Brooks
Kanadevia Inova
Keridis Bioénergie
KGO GROUP LTD.
Membrane Systems Europe
Midland Resource Recovery
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MRU Instruments Inc.
Naskeo
NETZSCH Canada, Inc.
Octaform Biogas Tanks
Panametrics
Peters Mixer
Prodeval Corp
Pyro Green-Gas Inc.
Qarbonex
Roeslein & Associates
Sodavex
Steverding Agitator Technology
Unconventional Gas Solutions
VAN DYK RECYCLING SOLUTIONS
Veolia Water Technologies
Westech Industriel
WM

99%

des répondants au sondage prévoient de participer l'année prochaine. *

99%

des répondants au sondage ont évalué l'événement « Bon – Excellent ».



Bénéfices



Connectez avec plus de 500 professionnels de l'industrie.



Rencontrez des clients potentiels et parties prenantes.



Soyez promu à travers notre réseau et nos médias sociaux.



Apparaissiez sur notre site web et l'application de l'événement.



Contribuez au développement du marché du GNR.



Analysez vos compétiteurs et les besoins concrets de l'industrie.



Améliorez la visibilité de votre marque et développez votre entreprise.



Profitez d'un marketing rentable avec un excellent retour sur investissement.

Lieu

Le Forum GNR 2026 aura lieu au :
CentreExpo Promutuel Assurance
550, Saint-Amant St. Drummondville (Québec) J2C 6Z3

Mardi, 14 avril
Mercredi, 15 avril
Jeudi, 16 avril

Visites industrielles
Hall d'exposition et conférences
Hall d'exposition et conférences

9h00 - 17h00*
8h00 - 18h00*
8h00 - 16h00*

**Les horaires d'ouverture sont susceptibles de changer.*

PLANS DE PARTENARIAT

► PARTENAIRE PRÉSENTATEUR (1) 30 000\$ - RÉSERVÉ

Promotion et visibilité de l'événement

- Reconnaissance du partenaire par les organisateurs lors des conférences
- Logo sur les produits promotionnels de la conférence (affiches, diapositives, 1er niveau)
- Logo sur tous les affichages de l'événement, y compris les écrans
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- Publicité pleine page et logo dans le guide du participant en ligne

Promotion en ligne

- Logo et profil sur le site web de l'événement (page des partenaires, 1er niveau)
- Logo dans chaque infolettre de l'événement (section des partenaires, 1er niveau)
- Envoi par courriel à la liste de distribution des événements (mois de votre choix)
- Reconnaissance sur les réseaux sociaux (2 publications sur LinkedIn, X et Biogas Community)

Salle de conférences et Salon d'exposition

- Kiosque 20x10
- Participation au comité de planification des conférences
- Opportunité de conférencier et de modérateur, session de votre choix
- 10 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENAIRE STRATÉGIQUE (2) 25 000\$ - RÉSERVÉ

Promotion et visibilité de l'événement

- Reconnaissance du partenaire par les organisateurs lors des conférences
- Logo sur les produits promotionnels de la conférence (affiches, diapositives, 2ème niveau)
- Logo sur tous les affichages de l'événement, y compris les écrans
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- Publicité pleine page et logo dans le guide du participant en ligne

Promotion en ligne

- Logo et profil sur le site web de l'événement (page des partenaires, 2ème niveau)
- Logo dans chaque infolettre de l'événement (section des partenaires, 2ème niveau)
- Envoi par courriel à la liste de distribution des événements (mois de votre choix)
- Reconnaissance sur les réseaux sociaux (2 publications sur LinkedIn, X et Biogas Community)

Salle de conférences et Salon d'exposition

- Salon et kiosque 20x10
- Participation au comité de planification des conférences
- Opportunité de conférencier et de modérateur, session de votre choix
- 8 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENAIRE OR (4) 8 000\$ MEMBRE / 10 000\$ NON-MEMBRE

- Kiosque 10x10
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)
- Reconnaissance du partenaire par les organisateurs lors des conférences
- Logo sur les produits promotionnels de la conférence (affiches, diapositives, 3ème niveau)
- Logo sur tous les affichages de l'événement, y compris les écrans
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- Une publicité d'une demi-page et un logo dans le guide du participant en ligne
- Logo et profil sur le site web de l'événement (page des partenaires, 3ème niveau)
- Reconnaissance sur les réseaux sociaux (1 publication sur LinkedIn, X et Biogas Community)
- Logo dans chaque infolettre de l'événement (section des partenaires, 3ème niveau)

► PARTENAIRE ARGENT (6) 3 000\$ MEMBRE / 4 000\$ NON-MEMBRE

- Logo sur les produits promotionnels de la conférence (affiches, diapositives, 4ème niveau)
- Logo sur tous les affichages de l'événement, y compris les écrans
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- Note de remerciement des organisateurs dans le guide du participant en ligne
- Logo et profil sur le site web de l'événement (page des partenaires, 4ème niveau)
- Reconnaissance sur les réseaux sociaux
- Logo dans chaque infolettre de l'événement (section des partenaires, 4ème niveau)
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENAIRE AGRI (1) 5 000\$ MEMBRE / 6 000\$ NON-MEMBRE

Permet d'offrir des billets gratuits pour les agriculteurs (premiers 50 billets)

- Logo sur les badges d'événements pour les agriculteurs
- Liste des agriculteurs enregistrés et leurs coordonnées après l'événement
- Logo sur les produits promotionnels de la conférence (affiches, diapositives)
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- Note de remerciement des organisateurs dans le guide du participant en ligne
- Logo et profil sur le site web de l'événement (page des partenaires)
- Reconnaissance sur les réseaux sociaux
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

PLANS DE PARTENARIAT - SUITE

► PARTENAIRE LANIÈRE

7 000\$ MEMBRE / 8 000\$ NON-MEMBRE - RÉSERVÉ

Tous les badges distribués pendant l'événement seront attachés avec une lanière et possèderont les logos de votre entreprise et du Forum RNG.

- Logo sur les lanières du Forum GNR
- Logo et profil sur le site web de l'événement
- Logo dans chaque infolettre envoyée
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENAIRE REPAS - DEUX JOURS

4 500\$ MEMBRE/5 500\$ NON-MEMBRE

- Deux bannières rétractables sur pied dans la salle à manger (à fournir par le partenaire)
- Logo et profil sur le site web de l'événement
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants inscrits
- Reconnaissance du partenaire par les organisateurs lors des conférences
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENAIRE COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE

5 000\$ MEMBRE / 6 000\$ NON-MEMBRE

Le cocktail de réseautage se tiendra le mercredi 15 avril de 16h à 18h après la première journée de l'exposition. Les participants auront l'occasion de se connecter et de réseauter.

- Deux bannières rétractables sur pied à l'entrée de la réception et au bar (à fournir par le partenaire)
- Logo et profil sur le site web de l'événement
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENAIRE COIN CAFÉ

5 000\$ - COMPLET

Un kiosque de café sera installé dans le salon d'exposition pour offrir des boissons chaudes et des rafraîchissements aux participants pendant l'exposition.

- Deux bannières rétractables sur pied au coin café (à fournir par le partenaire)
- Logo et profil sur le site web de l'événement
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENAIRE WI-FI

4 000\$ MEMBRE / 5 000\$ NON-MEMBRE

- Promotion du service Wi-Fi gratuit pour tous les participants en utilisant le logo du partenaire
- Logo et profil sur le site web de l'événement
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- Reconnaissance du partenaire par les organisateurs lors des conférences
- 1 inscription complète (accès aux conférences, dîners et cocktail)

► PARTENAIRE PROGRAMME

3 500\$ MEMBRE / 4 500\$ NON-MEMBRE

Parrainage du programme imprimé de l'événement. Le programme imprimé est distribué aux participants pendant deux jours de l'événement.

- Une pleine page de promotions dans le programme imprimé de l'événement
- Logo et profil sur le site web de l'événement
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants
- 1 inscription complète (accès aux conférences, dîners et cocktail)

EXPOSITION ET VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE

► KIOSQUE D'EXPOSITION

- Kiosque 10' x 10' (cloison de rideau noir, une table avec nappe (4 pieds), deux chaises, un bac, une carte d'identité et tapis gris)
- Logo et profil sur le site de l'événement
- Présence virtuelle sur l'application de l'événement et réseautage avec les participants inscrits
- 2 inscriptions complètes (accès aux conférences, dîners et cocktail)

Pour les participants supplémentaires, il est possible d'acheter une inscription complète qui inclut l'accès aux conférences, aux déjeuners et au cocktail de réseautage, ou d'obtenir un accès gratuit à la salle d'exposition (pas de déjeuners, conférences ou cocktail)

PRÉVENTE SPÉCIALE POUR LES MEMBRES (termine le 31 août 2025)

Prix de prévente pour membres (termine le 30 sept. 2025) :	2 299\$ + taxes
Prix de prévente pour non-membres (termine le 30 sept. 2025) :	2 399\$ + taxes
Prix régulier pour membres (commence le 1er oct. 2025) :	2 699\$ + taxes
Prix régulier pour non-membres (commence le 1er oct. 2025) :	2 999\$ + taxes

► VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE - PANNEAUX IMPRIMÉS

- Disponible pour les entreprises avec ou sans kiosque
- Un ensemble de quatre à six panneaux attachés en zig-zag sera placé le long des murs dans la zone d'exposition
- La taille de chaque panneau est de 38 x 91 pouces
- La conception du panneau doit être fournie par l'exposant avant la mi-février (date limite à confirmer)
- Un exemple de l'ensemble de panneaux est disponible [ICI](#)

Entreprise avec un kiosque confirmé (Salon d'exposition ou Zone start-ups) : **500\$ + taxes par panneau**

Entreprise sans kiosque confirmé (lot de quatre panneaux) : **3 000\$ + taxes pour quatre panneaux**

PLANS DE PARTENARIAT & D'EXPOSITION

	PRÉSENTATEUR	STRATÉGIQUE	OR	ARGENT	AGRI	LANIÈRE	PARTENAIRE REPAS	COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE	COIN CAFÉ	WI-FI	PROGRAMME IMPRIMÉ	EXPOSANT	START-UP
Participation aux conférences													
Opportunité de conférencier ou de modérateur	Selon votre choix	Selon votre choix	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conférence et enregistrement													
Inscription complète à l'événement ¹	10	8	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	1
Kiosque d'exposition	20' x 10'	Salon + 2 kiosques	10' x 10'	-	-	-	-	-	-	-	-	10' x 10'	5' x 10'
Opportunités de marque													
Logo - Matériel et affichage	1er niveau	2ème niveau	3ème niveau	4ème niveau	5ème niveau	Lanières	2 bannières à fournir	2 bannières à fournir	2 bannières à fournir	Logo avec connexion Wi-Fi	Design à fournir	-	-
Reconnaissance des organisateurs	Conférences	Conférences	Conférences	Conférences	Conférences	-	-	-	-	-	-	-	-
Site web et application mobile	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Infolettres	Courriel dédié	Courriel dédié	Logo	Logo	Logo	Logo	-	-	-	-	-	-	-
Promotion sur les réseaux sociaux	2 publications	2 publications	1 publication	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Annonce - Guide du participant en ligne	1 page	1 page	1/2 page	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Programme imprimé	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	Page entière	-	-
Prix (membres / non-membres)													
Total (CAD, sans taxes)	30 000\$	25 000\$	8 000\$ / 10 000\$	3 000\$ / 4 000\$	5 000\$ / 6 000\$	7 000\$ / 8 000\$	4 500\$ / 5 500\$	5 000\$ / 6 000\$	5 000\$	4 000\$ / 5 000\$	3 500\$ / 4 500\$	2 299\$ - 2 999\$	1 499\$ - 1 699\$
Nombre de plans disponibles	RÉSERVÉ	RÉSERVÉ	4	6	1	RÉSERVÉ	1	1	COMPLET	1	1	55	6

¹ L'inscription complète à l'événement comprend l'accès aux conférences, aux déjeuners pendant deux jours (15 et 16 avril) et au cocktail de réseautage (15 avril).

FORMULAIRE DE RÉSERVATION - FORUM GNR 2026

Veuillez remplir le formulaire de réservation et l'envoyer à natalia@biogasworld.com

COORDONNÉES

Nom de l'entreprise

Adresse postale de l'entreprise

Ville, État / Province, Code postal

Numéro de téléphone de l'entreprise

PLANS DE PARTENARIAT

Partenaire Présentateur
30 000\$ - RÉSERVÉ

Partenaire Stratégique
25 000\$ - RÉSERVÉ

Partenaire Or
8 000\$ membre / 10 000\$ non-membre

Partenaire Argent
3 000\$ membre / 4 000\$ non-membre

Partenaire Agri
5 000\$ membre / 6 000\$ non-membre

Partenaire Lanière
7 000\$ membre / 8 000\$ non-membre - RÉSERVÉ

Partenaire Repas
4 500\$ membre / 5 500\$ non-membre

Partenaire Coin café
5 000\$ - VENDU

Partenaire Cocktail de réseautage
5 000\$ membre / 6 000\$ non-membre

Partenaire WI-FI
4 000\$ membre / 5 000\$ non-membre

Partenaire Programme
3 500\$ membre / 4 500\$ non-membre

PAIEMENT

Les prix sont en CAD. La facture sera émise par D.E.E. Global Inc. peu après réception de ce formulaire de réservation signé.

Tous les partenaires sont tenus de soumettre un dépôt de 50% du coût (+ taxes applicables) lors de la soumission de ce formulaire de réservation pour choisir l'emplacement de leur kiosque. Le solde est payable au plus tard le 1er février 2026.

L'emplacement du kiosque peut être choisi après le paiement du dépôt.

Signature : _____

Nom du contact (Responsable)

Numéro de téléphone du contact (Responsable)

Adresse courriel du contact (Responsable)

KIOSQUE DES EXPOSANTS (10'X10')*

PRÉVENTE SPÉCIALE (termine le 31 août 2025)
2 299\$ - Membres uniquement

Prévente (termine le 30 septembre 2025)
2 399\$ membre / 2 699\$ non-membre

Régulier (termine le 1er octobre 2025)
2 699\$ membre / 2 999\$ non-membre

Requête spéciale _____

*Chaque kiosque de 10'x10' inclut une cloison de rideau noir, une table avec nappe (4 pieds), deux chaises, un bac, une carte d'identification et un tapis gris. Un couvre-sol est obligatoire sur les grandes surfaces. Des murs de cabine rigides sont disponibles : contactez-nous pour obtenir un devis. L'électricité n'est pas incluse.

KIOSQUES POUR LES START-UPS (5'X10')**

Prévente (termine le 30 septembre 2025)
2 399\$ membre / 2 699\$ non-membre

Régulier (termine le 1er octobre 2025)
2 699\$ membre / 2 999\$ non-membre

**Cette offre est disponible UNIQUEMENT pour les entreprises enregistrées après 2021 avec moins de 20 employés qui n'ont JAMAIS participé auparavant aux éditions précédentes du Forum GNR. Chaque exposant du forfait Start-up reçoit 1 table, 2 chaises et une identification d'entreprise. L'électricité n'est pas incluse.

La demande d'annulation doit être envoyée par écrit et entraînera la perte du dépôt. Veuillez noter que les détails de la politique d'annulation seront décrits dans les termes et conditions inclus dans le contrat de partenariat. Chaque exposant exclu les organisateurs de toute responsabilité en cas de bris ou de perte, et s'engage à respecter les normes d'exposition et de bon voisinage pendant l'événement.

Ce formulaire de réservation et les Règlements et normes pour les exposants (pages 10-13) doivent être signés et retournés avec le formulaire de réservation pour continuer.

Date : _____

RÈGLEMENTS ET NORMES POUR LES EXPOSANTS

1. Paiement de location

Tout paiement de location effectué moins de 45 jours avant l'ouverture de l'Exposition doit être en espèces, sous forme de mandat bancaire ou postal, chèque certifié ou traite bancaire. Les chèques ordinaires ne sont pas acceptés. Tout solde impayé au moment de l'installation de l'exposition entraînera la résiliation du présent contrat.

2. Contrat signé

Si l'exposant ne remet pas un exemplaire du contrat dûment signé ou le paiement des sommes dues au promoteur, il perd ses droits ainsi que tout paiement déjà effectué en vertu du contrat. Le défaut de paiement se produit lorsque le promoteur de l'exposition n'a pas reçu le paiement aux dates stipulées dans le contrat, sauf si un autre accord est conclu avec le promoteur.

3. Reconnaissance des règlements

L'exposant s'engage à suivre le règlement du promoteur et il reconnaît, par la présente, à en avoir reçu un exemplaire.

4. Droits non transférables

Les droits accordés à l'exposant en vertu de ce contrat ne sont en aucun cas transférables par sous-location, cession ou licence. Ce contrat engage également les héritiers et successeurs des parties. L'exposant ne peut en aucun cas céder, transférer ou partager l'espace loué dans le cadre de son contrat.

5. Spécifications des kiosques

L'exposant ne doit pas utiliser plus d'espace que celui loué pour ses activités. Les installations de moins de 400 pieds carrés ne doivent pas dépasser 8 pieds de hauteur et la hauteur des côtés ne doit pas interférer avec les exposants voisins, sauf s'il obtient l'autorisation spécifique du promoteur de l'exposition. Chaque support mesure 10 pieds de largeur x 10 pieds de profondeur, sauf s'il y a indication contraire.

6. Assurance de responsabilité

L'exposant doit souscrire une assurance de responsabilité civile de deux (2) millions de dollars. Cette assurance doit nommer BiogasWorld et D.E.E. Global inc. comme assurés supplémentaires, inclure une assurance locataire tous risques, et inclure tout autre type d'assurance requis pour couvrir la participation de l'exposant à l'exposition. L'assurance ci-dessus doit être valable du début du jour de l'installation jusqu'à la fin du jour de départ spécifié dans ce contrat. L'exposant est responsable de tout dommage résultant de sa participation à l'Exposition et accepte de tenir le promoteur et l'administration de l'Exposition indemnes (BiogasWorld et D.E.E. Global Inc.) L'exposant est tenu de fournir une telle preuve à la demande du promoteur et / ou de l'administration de l'exposition.

7. Accréditation des exposants

Tout le personnel des exposants doit porter, à la vue de tous et en tout temps pendant les heures d'ouverture de l'Exposition, une accréditation au nom de l'exposant qui est fournie par le promoteur de l'Exposition.

8. Règles de sécurité

Tous les matériaux et produits exposés doivent être conformes aux réglementations en matière d'incendie et de sécurité des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux ainsi qu'à celles du salon d'exposition. Ils doivent porter les étiquettes conformément à ces réglementations.

9. Tirage ou concours

Les exposants qui ont l'intention de faire un tirage ou un concours à l'Exposition doivent fournir au promoteur de l'Exposition une copie des règlements du tirage ou du concours, le formulaire d'inscription et la confirmation d'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux au Québec au plus tard 30 jours avant l'ouverture de l'exposition pour obtenir une approbation. Les noms, adresses et numéros des gagnants doivent être fournis par écrit au promoteur de l'exposition au plus tard 10 jours après la fin de l'exposition. Le promoteur se réserve le droit d'interdire toute forme de tirage.

Initiales : _____

10. Conventions collectives

L'exposant s'engage à respecter les termes des conventions collectives et relations de travail en vigueur, les contrats signés entre le promoteur de l'Exposition, les sociétés de services officielles de l'Exposition, la salle d'exposition et les lois du travail du territoire où se trouvent les installations de l'exposition.

11. Expédition des matériaux d'exposition

La réception et l'expédition des matériaux d'exposition ne peuvent se faire QU'UNIQUEMENT à la porte du salon d'exposition, pendant les périodes d'installation et de départ spécifiées. L'exposant doit être présent à cette porte pour la réception ou l'expédition de son matériel d'exposition. Le promoteur du personnel de l'exposition et de la salle d'exposition ne peut pas recevoir, expédier ou accepter la responsabilité de ces matériaux. Le nom de l'exposant et de la personne responsable du matériel exposé pendant l'exposition, ainsi que le numéro des espaces d'exposition doivent être clairement indiqués sur tout le matériel d'exposition et les connaissances.

12. Assemblage des matériaux d'exposition

Le montage des kiosques et du matériel d'exposition doit être terminé à 19h00 la veille de l'ouverture de l'exposition. Les matériaux de l'exposition doivent rester intacts pendant toute la durée de l'exposition. Tous les matériaux d'exposition doivent être retirés de la salle d'exposition le jour de la fermeture, avant minuit, sinon l'exposant devra payer les frais de leur enlèvement et élimination.

13. Approbation

Lorsque ces termes nécessitent l'approbation ou l'autorisation du promoteur de l'Exposition, sa décision est définitive.

14. Interdiction potentielle

Le promoteur de l'exposition a le droit, à tout moment, de rejeter, d'interdire, de déplacer ou de retirer toute exposition ou produit, service et kiosque exposés et d'expulser tout exposant ou son personnel si le promoteur le juge nécessaire pour maintenir le caractère de l'exposition ou son ordre.

15. Droit d'auteur et marques

Le promoteur de l'Exposition ne peut être tenu responsable de toute utilisation, par un exposant, d'objets matériels ou immatériels soumis à la loi sur le droit d'auteur, qui constituent des marques ou des brevets ou tout autre type de propriété industrielle ou intellectuelle protégée par des droits spécifiques. A cet effet, le mot « utiliser » recouvre des termes aussi divers que « démonstration », « reproduction », « diffusion » ou « exposition », mais cette liste n'est pas exhaustive. L'édit exposant s'engage à se porter garant du promoteur et de ses agents et à les défendre en cas de recours, poursuite et/ou réclamation contre D.E.E. Global inc. ou de ses agents respectifs, dans le cas où une ou plusieurs de ces revendications résultent directement ou indirectement de l'utilisation des objets ou œuvres mentionnés ci-dessus.

16. Responsabilité des dangers

Le promoteur de l'exposition ne peut en aucun cas être tenu responsable de la non-exécution de l'une des conditions générales du contrat de location d'espace d'exposition si cela résulte directement ou indirectement d'événements fortuits tels que des incendies ou des tempêtes, des inondations, des guerres, des insurrections, révoltes, troubles civils, arrêts de travail, etc.

17. Résiliation

Le promoteur de l'exposition peut résilier ce contrat à tout moment en remboursant intégralement le paiement qui lui a été versé comme location par l'exposant. Dans ce cas, le promoteur ne peut être tenu responsable de toute somme ou dépense encourue par l'exposant pour l'événement ou perte de revenus résultant de la résiliation dudit contrat. Toute annulation par l'exposant entraîne pour lui l'obligation de payer le montant total prescrit pour l'événement.

18. Espace d'exposition - Propriété

Si l'exposant résilie son contrat de location d'espace d'exposition, il renonce à tous les droits et réclamations attachés à l'espace, et le promoteur de l'exposition peut louer cet espace à d'autres exposants.

Initiales : _____

19. Espace d'exposition - Conformité

Le promoteur de l'exposition a le droit de résilier le contrat de location d'espace d'exposition si l'exposant ne respecte pas une clause du contrat ou refuse de se conformer aux conditions générales de l'exposition. L'exposant perd alors toute somme versée en location à titre de dommages et intérêts et doit libérer l'espace d'exposition sur ordre du promoteur de l'Exposition.

20. Termes et conditions

L'exposant s'engage à respecter les présentes conditions d'exposition et toutes autres conditions que le promoteur de l'Exposition peut juger nécessaires de temps à autre avant, pendant et après l'Exposition.

21. Enregistrement et photographie

Le promoteur se réserve le droit d'enregistrer, de photographier ou de filmer tout matériel présenté à l'exposition pour quelque usage que ce soit.

22. Trafic anticipé

L'exposant reconnaît qu'aucune déclaration ne lui a été faite par le promoteur concernant la performance anticipée du trafic présumé.

23. Sollicitation

Aucune sollicitation ne doit être faite dans la zone en dehors des kiosques, dans les parties communes ou à l'extérieur. Toute collecte de fonds est interdite tout au long de l'exposition.

24. Présence

L'exposant s'engage à maintenir son kiosque ouvert et un de ses représentants sur place pendant toutes les heures d'ouverture de l'Exposition. Sinon, le promoteur peut expulser l'exposant sans autre délai ou préavis, sans compensation.

25. Allocation de l'espace

À condition que Centrexpo Promutuel Assurance de Drummondville permette à BiogasWorld et D.E.E. Global inc. (ci-après le concédant) d'utiliser les installations réservées, le Forum GNR 2026 (référé ci-après en tant qu'Exposition) se tiendra au Centrexpo Promutuel Assurance de Drummondville. L'attribution de l'espace doit être faite par le concédant selon ce qu'il juge le plus équitable, et à condition que cette attribution d'espace soit techniquement réalisable, la société qui signe le présent Contrat ou son agent (ci-après dénommé l'exposant) ne peut pas la contester. Si elle le juge opportun, le concédant peut modifier l'espace attribué à un exposant pour maintenir le caractère particulier de l'Exposition ou assurer son bon fonctionnement. Le mécontentement de l'exposant ou la nécessité de changer l'emplacement de l'espace qui lui est attribué n'autorise pas ce dernier à annuler sa participation, à réclamer une compensation au concédant ou aux deux.

26. Avertissement pour l'électricité

Nul autre que l'entrepreneur désigné par le Centrexpo Promutuel Assurance de Drummondville ne peut effectuer des branchements électriques ou interrompre les services d'électricité, installer des conduits électriques, des projecteurs ou tout autre travail électrique ou de menuiserie sur le site de l'Exposition.

27. Application

Le concédant peut, avant, pendant et après l'exposition, adopter et faire appliquer toute réglementation qu'il juge nécessaire au bon déroulement de l'exposition, et l'exposant s'engage à les respecter et à s'y conformer, et tout autre règlement édicté et décreté par le Centrexpo Promutuel Assurance de Drummondville et/ou par les autorités municipales de la Ville de Drummondville.

28. Annulation de l'événement

Dans le cas où un ou plusieurs événements imprévus pourraient retarder, interrompre ou empêcher la tenue de l'exposition, une partie remboursable de l'événement sera équitablement calculée par le concédant pour couvrir les frais encourus par l'exposant au moment de l'annonce du retard, interruption ou annulation de l'Exposition. Cette partie lui sera remboursée. Il est entendu que le concédant ne sera tenu strictement responsable financièrement qu'en vertu des dispositions du présent paragraphe.

29. Accès et exclusion

L'accès de l'exposant à son exclusion de l'Exposition en vertu des termes du présent Accord n'est pas garanti d'une année à l'autre.

30. Responsabilité pour négligence

L'exposant sera responsable de tout dommage causé par sa faute ou négligence aux sols, murs ou colonnes du site de l'exposition, ainsi qu'à la propriété de tout autre exposant. L'exposant n'est pas autorisé à appliquer de la peinture, de la laque ou tout autre revêtement ou produit adhérant sur les colonnes, les murs ou les sols.

31. Réglementation de l'Union

L'exposant s'engage à respecter toute réglementation syndicale locale en vigueur au moment de l'Exposition et à obtenir toute autorisation ou permis requis par toute association syndicale ou tout groupement professionnel ayant autorité dans l'Exposition ou pour lesquels les membres travaillent dans le bâtiment ou sur le site de l'Exposition.

32. Volume de la musique

Bien que la musique enregistrée soit autorisée aux kiosques, le volume doit être réglé de manière à ne pas déranger les occupants des kiosques voisins. Ce règlement sera strictement appliqué.

33. Courtoisie

L'exposant et ses visiteurs doivent se comporter avec courtoisie et respecter les droits des autres exposants. La collecte des brochures et documents à d'autres kiosques ou leur photographie est interdite sans le consentement des exposants concernés.

34. Lois de la province du Québec

Cet accord sera interprété conformément aux lois de la province de Québec.

Nom : _____

Signature : _____

Entreprise : _____

Date : _____

Contactez-nous

Réservez votre kiosque d'exposition ou plan de visibilité dès aujourd'hui!

Espace d'exposition & plans de visibilité

Natalia Bourenane, BiogasWorld
natalia@biogasworld.com

Logistiques & opérations des exposants

Véronique Tremblay, D.E.E. Global
vtremblay@deeglobal.ca

Inscription & informations générales

Natalia Bourenane, BiogasWorld
natalia@biogasworld.com

Pour plus d'informations, visitez www.forumgnr.com

